



DÉCISION DU MAIRE
N° 2016-16

Objet : Annule et remplace la décision du maire n°2016-09
Actualisation des droits de place – Marché forain du lundi & marché journalier.

Le député-maire de FORCALQUIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2 122.22 ;

VU la délibération n° 2014-044 du 22 mai 2014, donnant délégation au maire pour prendre toute décision dans les domaines restrictivement énumérés par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé et notamment celle de « fixer, dans tous les cas et sans limitation de montant, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal »,

VU la décision du maire n°2012-18 du 15 mars 2012 fixant le montant des droits de place applicables aux forains utilisant des emplacements sur le marché hebdomadaire ainsi que sur le marché journalier à compter du 1^{er} avril 2012,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs suivant les conditions économiques en vigueur à ce jour,

VU l'avis favorable de la commission paritaire des marchés consultée préalablement sur cette proposition de revalorisation tarifaire appelée à prendre effet au 1^{er} avril 2016,

D E C I D E

Article 1 : Fixe, comme suit, les droits de place applicables aux forains utilisant des emplacements sur le marché hebdomadaire, ainsi que sur le marché journalier :

MARCHE HEBDOMADAIRE

"Passagers Fixes" et tirage au sort pour chaque lundi	2016		
	1ml	2ml	3ml
	3,30	3,30	3,30
avec borne électricité ou eau	3,60	3,60	3,60
	4ml	5ml	6ml
	6,60	6,80	7,00
avec borne électricité ou eau	7,10	7,30	7,50
	7ml	8ml	9ml
	9,90	10,20	10,50
avec borne électricité ou eau	10,60	10,90	11,20

"Abonnés" par Trimestre	2016		
	1ml	2ml	3ml
	46,90	46,90	46,90
avec borne électricité ou eau	47,90	47,90	47,90
	4ml	5ml	6ml
	56,60	58,20	59,80
avec borne électricité ou eau	57,60	59,20	60,80
	7ml	8ml	9ml
	65,80	67,60	69,40
avec borne électricité ou eau	66,80	68,60	70,40
	10ml	11ml	12ml
	80,40	82,30	84,20
avec borne électricité ou eau	81,40	83,30	85,20
	13ml	14ml	15ml
	124,50	127,00	129,50
avec borne électricité ou eau	127,00	129,50	132,00
	16ml	17ml	18ml
	162,20	165,40	168,60
avec borne électricité ou eau	164,20	167,40	170,60

Place Saint-Michel tarif mensuel	2016
1 à 3 ml	10,30
4 ml	15,50
5 ml	16,00
6 ml	16,50

Cour des artisans pour 5 mois	2016
1 à 3 ml	72,50
4 ml	93,50
5 ml	104,00
6 ml	115,00
pour les autres lundis "tarif passagers"	

MARCHE JOURNALIER

Tarif pour chaque installation sur la place du Bourguet	2016
marchands de légumes	4,60
Poissonnier (avec eau et électricité)	8,30

"Débride" Juillet - Août	2016		
	1ml	2ml	3ml
	33,10	33,10	33,10
avec borne électricité ou eau	35,60	35,60	35,60
	4ml	5ml	6ml
	65,20	74,20	83,20
avec borne électricité ou eau	70,20	79,20	88,20
	7ml	8ml	9ml
	96,20	108,20	120,20
avec borne électricité ou eau	104,00	116,00	128,00

Article 2 : Ces nouveaux tarifs sont applicables :
 ☞ à compter du 1^{er} avril 2016

Article 3 : Monsieur le Receveur Municipal est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de FORCALQUIER et publiée, par voie d'affichage, conformément aux dispositions de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à FORCALQUIER, le 2 mars 2016

Le député-maire,




Christophe CASTANER

